

DOSSIER DE CANDIDATURE

Maximum 4 à 5 pages

Si vous souhaitez construire ce projet avec plusieurs SAU, veuillez bien les distinguer dans la saisie de chaque item

DEPLOIEMENT D'IDE DE LIAISON (IDELI) D'HAD DANS LES SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES POUR FAVORISER LES ADMISSIONS DIRECTES

IDENTITE ET DESCRIPTION DES STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LE PROJET :

Auteur de la demande (Raison sociale, représentant légal, n° finess, adresse) / référent du dossier (mail et téléphone)

Présentez succinctement votre structure : territoire d'intervention, ressources humaines, grands axes du projet médical

Avec quel(s) pôle(s) des urgences (SAU, UHCD et Unité d'aval des urgences) allez-vous construire ce projet ?
Avec l'aide de l'établissement de santé partenaire, objectiviez de manière synthétique les motivations du SAU pour participer à ce projet.

Décrivez brièvement votre territoire de santé, ses spécificités démographique, géographiques, son organisation des soins non programmés etc...

DESCRIPTION DU PROJET
Décrivez librement le projet construit avec le Pôle des Urgences partenaire (quels types de patients ciblés, modalités d'intervention de l'IDELI dans le SAU, l'UHCD et l'Unité d'aval des urgences, participation aux staffs, délais d'admission que vous pourrez tenir selon la provenance du patient, critères d'éligibilité et d'exclusion etc...)
Présentez succinctement les agents de l'HAD susceptibles d'être déployés au sein du Pôle des Urgences
Décrivez les modalités de coopération convenues avec les Urgences et la PUI hospitalière concernant le circuit du médicament
Décrivez le circuit d'information convenu avec les Urgences pour transmettre des données médicales de manière sécurisée, en insistant sur les solutions numériques mobilisées
Décrivez l'articulation de votre dispositif d'admission depuis le SAU avec les autres acteurs du territoire (médecin traitant, EHPAD, CPTS, ETSP, EMSP, EMG etc...)
Calendrier de mise en œuvre du projet présenté et projections d'activité
SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'HAD

Annexes à joindre au dossier :

- L'accord de principe par courrier signé du chef de service des Urgences, du Président de la CME et du directeur de l'établissement partenaire
- La fiche de poste de l'IDELI de l'HAD déployé au sein du pôle des urgences